



Agir en cas de SECHERESSE

Retour à la normale

Garantir la continuité quantitative et qualitative

Ce document se veut une aide pour identifier les difficultés principales et mesures habituelles mises en œuvre. Il n'a pas vocation à remplacer l'analyse du PRPDE et les dispositifs de son PCA.

❖ APRES : IDENTIFIER LES MOYENS ET PROCEDURES DE REMISE EN SERVICE

Toute disposition doit être prise pour, qu'à la fin de l'épisode de sécheresse, un degré de qualité comparable à celui qui existait antérieurement soit atteint. Les modifications effectuées sur le réseau doivent être portées à la connaissance de l'ARS pour l'adaptation des programmes d'analyses.

Le retour à la normale d'approvisionnement en eau potable via le réseau d'adduction public est assuré lorsque :

- la remise en état des installations est définitive, incluant si nécessaire une procédure de purge, de nettoyage et de désinfection des ouvrages et du réseau ;
- les résultats des analyses sont conformes aux exigences de qualité réglementaires ;
- les mesures de suivi permettent d'assurer la distribution d'une eau en quantité suffisante et de bonne qualité.

Les critères d'évaluation permettant de décider la fin de la crise sont déterminés le plus rapidement possible pendant la gestion de la crise.

La population est informée de la levée des mesures et du retour à la normale.

❖ APRES : MOBILISER LES MOYENS DE SECOURS EN CAS D'IMPACT S'INSCRIVANT DANS LA DUREE

La définition de nouveaux programmes de travaux doit permettre de rechercher une meilleure sécurité tant sur le plan qualitatif que quantitatif :

- Sécuriser les interconnexions de secours : programmer la mise en place d'interconnexions pérennes (en lieu et place des interconnexions d'urgence).
- Fiabiliser le recours aux nouvelles ressources : après évaluation qualitative et quantitative, démarrer la procédure de protection de la ressource afin de l'intégrer dans le patrimoine de la collectivité et de mettre en place les mesures de protection.
- Traitement mobile : vérifier la faisabilité ou la nécessité d'un traitement permanent.

Intégrer dans les plans de secours et de programmation ces travaux : PGSSE, schéma directeur.

❖ REMETTRE EN FONCTIONNEMENT DES RESEAUX VIDES

Les canalisations vides se remplissent peu à peu. Des variations importantes de pression vont intervenir et sont susceptibles de casser des parties de conduites et de décoller des dépôts présents sur les parois.

En complément de la remise en eau, le réseau doit être purgé et désinfecté.

Une sur chloration doit être maintenue avec une teneur résiduelle en chlore libre d'au moins 0,5 mg/litre (valeur technique pour une action désinfectante) en sortie de réservoir ou de traitement.

En fonction des caractéristiques du réseau (taille, maillage), la remise en fonctionnement normal et le retour à une bonne qualité d'eau peuvent demander plusieurs jours pendant lesquels l'eau ne doit pas être consommée.

Il est essentiel d'informer la population des opérations de désinfection puis de la fin de la situation de crise.

A noter que le nettoyage de certaines parties des réseaux intérieurs privés peut être nécessaire (notamment les appareils de traitement individuels comme les adoucisseurs, la vidange des ballons d'eau chaude). Il convient d'en informer les usagers.